



COMMUNE DE DAMPIERRE-SUR-SALON  
Conseil Municipal du Lundi 08 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de DAMPIERRE-SUR-SALON.

**Date de la convocation :** 02/07/2024

**L'ordre du jour était le suivant :**

- Approbation du PV du conseil municipal du 27/05/2024
- Ajout de la délibération choix du prestataire pour le schéma directeur d'assainissement
- Ajout de la délibération concernant l'Extension du réseau électrique concédé (D9743)

**Délibérations :**

- Travaux complémentaires 2024 ONF
- Modification du prix du m<sup>3</sup> de l'assainissement
- Tarifs des salles
- Gendarmerie : Acceptation des conditions juridiques et financières fixées par la DGGN
- Vidéoprotection devis et plan de financement
- Décision Modification n°1 du Budget Eau-Assainissement
- choix du prestataire pour le schéma directeur d'assainissement
- Extension du réseau électrique concédé (D9743)

**Informations**

- Organisation fête patronale
- Sondage transport scolaire
- Caméras pôle de santé
- Visite villes fleuries
- Compte rendu réunion de travaux de voirie BC2I
- Remerciement du TCDS
- Remerciement de la Bibliothèque
- Point sur les finances au 30/06/2024
- Parc des Forges

**Questions diverses**

Présents : Régis VILLENEUVE, Sophie BREVET, Frédéric BLANDIN, Jennifer VASSENET, Yves GENIN, Yannick GUICHARDAN, Julien MARTIN, Thierry AUBRY, Frédéric MAUCLAIR, Aurélie KLEINE, Angéline LAURENÇOT, Laëticia PUZEL-GOISSET

Absent(s) : Arlette FRANCHEQUIN (excusée), Antoine GENIN (excusé), Pascale MONNIER (excusée)

Pouvoir (s) : Pascale MONNIER a donné pouvoir à Sophie BREVET  
Antoine GENIN a donné pouvoir à Régis VILLENEUVE

Sophie BREVET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de pouvoirs	2

Le quorum étant atteint, le Maire déclare l'ouverture de la séance.

Le PV du 27/05/2024 est approuvé à l'unanimité.

*M. le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal, l'ajout de deux délibérations :*

- choix du prestataire pour le schéma directeur d'assainissement
- l'Extension du réseau électrique concédé (D9743)

*Les membres du conseil municipal acceptent l'ajout des délibérations ci-dessus.*

## **Questions diverses**

### **1-Travaux complémentaires 2024 ONF**

Le Maire explique, qu'à la demande de l'ONF, des travaux sylvicoles complémentaires doivent être réalisés dans la parcelle 33.r (dégagement manuel de régénération naturelle avec création de décloisonnements).

Il présente le devis correspondant s'élevant à 5 414.40 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les travaux complémentaires proposés par l'ONF
- Autorise le Maire à signer le devis à hauteur de 5 414.40 € HT

### **2- Modification du prix du m3 de l'assainissement**

Le Maire explique que les subventions pour les travaux d'assainissement sont accordées sur minima de tarif.

Le prix minimum pour l'éligibilité des demandes auprès du Département est de 1.40 € HT pour 2024 auquel s'ajoutent 0.05 centimes d'euros tous les ans.

Le Maire rappelle que le prix actuel est de 1.38 € HT du m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de l'assainissement à :

- Abonnement : 45 €/an HT
- Prix du m<sup>3</sup> : 0.75€ HT

Le Maire rappelle la délibération 2018-16 concernant les tarifs de salles et concessions de cimetière.

Il est nécessaire de procéder à une actualisation.

Les nouveaux tarifs sont résumés dans le tableau annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les modifications à compter du 08 juillet pour les nouvelles réservations
- Autorise M. le Maire à appliquer les nouveaux tarifs

### **3- Tarifs des salles**

Le Maire rappelle la délibération 2018-16 concernant les tarifs de salles et concessions de cimetière.

Il est nécessaire de procéder à une actualisation.

Les nouveaux tarifs sont résumés dans le tableau annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les modifications à compter du 08 juillet pour les nouvelles réservations
- Autorise M. le Maire à appliquer les nouveaux tarifs

#### **4- Acceptation des conditions réglementaires, techniques et juridiques fixées par la DGGN**

Le Maire donne lecture du courrier N°12160/11175/2024 du 17/05/2024 reçu du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Saône, services des affaires immobilières et de la réponse apportée par courrier le 24/05/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte et approuve à l'unanimité la réponse apportée par M. le Maire.

#### **5- Devis vidéoprotection**

Le Maire rappelle la délibération 2023-05 approuvant le principe d'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal.

Il rappelle la délibération 2023-74 relative au devis EGS et du SIED 70 qu'il convient d'annuler puisque la société EGS va prendre la totalité des travaux en charge.

En conséquence, le Maire présente le nouveau devis d'EGS pour un montant total HT de 86 204.86 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le devis EGS d'un montant de 86 204.86 € HT
- Autorise le Maire à signer ce devis

#### **6- Décision Modification n°1 du Budget Eau-Assainissement**

Le Maire présente la décision modificative n°1 du budget eau-assainissement comme suit :

- 61523 (FD) : - 4 000 €
- 66111 (FD) : + 4 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la délibération n°1 du budget eau-assainissement.

#### **7- Schémas Directeurs d'Assainissement**

Suite à l'appel d'offres pour recruter un prestataire pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement, la municipalité a reçu deux propositions.

Après étude et comparaison des offres, il apparaît que le cabinet Sciences environnement est le mieux disant. Le montant de la prestation s'élève à 70 638 € HT

Le plan de financement proposé s'établit comme suit :

- Montant des travaux HT : 70 638 €
- Subvention Agence de l'Eau : 50 % soit 35 319 €
- Subvention Conseil Départemental : 20 % soit 14 127.60 €
- Auto-financement : 30 % soit 21 191.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- Solliciter les aides auprès des financeurs
- S'engage à financer les travaux si les subventions obtenues sont inférieures aux subventions sollicitées
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette décision

## Extension du réseau électrique concédé (D9743)

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité  
Objet qui relève de l'article L342-11 du code de l'Energie, modifié par l'ordonnance n°2023-816 du 28/08/2023.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 60 mètres.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

:

1) DEMANDE au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté.

2) DEMANDE que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par M. Romain DUPOISOT en application de l'article L342-11 du code de l'Energie, modifié par l'ordonnance n°2023-816 du 28/08/2023.

3) PREND ACTE qu'une opération de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire à court terme et demande au SIED 70 d'étudier ces travaux qui seront intégralement financés par le SIED 70.

Fin de séance : 21h30

### Délibérations votées par le conseil municipal :

2024-45	- Travaux complémentaires 2024 ONF
2024-46	- Modification du prix du m <sup>3</sup> de l'assainissement
2024-47	- Tarifs des salles
2024-48	- Gendarmerie : Acceptation des conditions juridiques et financières fixées par la DGGN
2024-49	- Vidéoprotection devis et plan de financement
2024-50	- Décision Modification n°1 du Budget Eau-Assainissement
2024-51b	- Schéma Directeur d'Assainissement
2024-52	- Extension du réseau électrique concédé (D9743)

Membres Présents ayants pris part au vote : 14

La Secrétaire de séance,

Sophie BREVET



Le Maire,

Régis VILLENEUVE

